



Communiqué de presse
Mars 2016

Cinq journées d'information pour mieux prévenir le risque incendie des bâtiments

L'incendie demeure un risque grave qui engendre des victimes et impacte de nombreux bâtiments. Les origines de départ de feu sont multiples, mais la plupart pourraient être évitées simplement en respectant des dispositions constructives, et en mettant en place des mesures de prévention. Mais pour limiter efficacement ce risque, il faut d'abord identifier les causes de départ de feu.

C'est pourquoi l'Agence Qualité Construction (AQC) et le CNPP, expert en prévention et maîtrise des risques, ont décidé d'informer conjointement les acteurs de la construction et de la sécurité incendie en organisant cinq réunions en région sur le thème :

Construction, incendie, expertise Recherche des causes et circonstances d'incendie

Quels enseignements pour la prévention incendie dans la construction ?

Ces réunions sont ouvertes à tous les acteurs de la construction et de la sécurité incendie : maîtres d'ouvrage professionnels, architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, contrôleurs techniques, chargés de sécurité, entrepreneurs et artisans, formateurs, services prévention etc.

Après un rappel des grands principes de sécurité incendie et l'évocation de faits d'actualité, une présentation sera faite des méthodes d'investigation après incendie à partir de plusieurs cas réels. A l'issue, des acteurs de la construction et de la sécurité débattront lors d'une table ronde pour évoquer des bonnes pratiques de prévention.

Organisé par



En partenariat avec



Les cinq réunions sont programmées en 2016 (14h / 17h) :

- Vernon : 12 mai
- Strasbourg : 28 juin
- Lyon : 22 septembre
- Valenciennes : 20 octobre
- Bordeaux : 16 novembre

La participation à ces réunions est gratuite. Cependant, pour y assister, il est nécessaire de s'inscrire préalablement [en cliquant sur ce lien](#).

Cnpp est un acteur international de référence en prévention et maîtrise des risques dans les domaines suivants : sécurité incendie/explosion, sûreté malveillance, atteinte à l'environnement, risques professionnels.

Partenaires de confiance en gestion de risque, ses 300 collaborateurs vous accompagnent avec une offre globale et diversifiée : conseil et assistance technique, expérimentation et R&D, Formation, essais de conformité, certification, éditions et presse.



L'AQC a pour mission de prévenir les désordres dans le bâtiment et d'améliorer la qualité de la construction.

Son action s'applique tant sur les constructions neuves que sur la réhabilitation de bâtiments.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

- CNPP : Sébastien SAMUELI (sebastien.samueli@cnpp.com) – 02 32 53 64 00
- AQC : Frédéric HENRY (f.henry@qualiteconstruction.com) – 01 44 51 03 51

Organisé par



En partenariat avec

